

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 juin 2026

modifiant l'arrêté du 3 février 2025 fixant la liste des postes difficiles et très difficiles prévue par le décret n° 2010-1102 du 21 septembre 2010 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et à certains emplois des services actifs de la police nationale et de la préfecture de police

NOR : INTC2617008A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2010-1102 du 21 septembre 2010 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et à certains emplois des services actifs de la police nationale et de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2010 modifié fixant le nombre de postes prévu par le décret n° 2010-1102 du 21 septembre 2010 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et à certains emplois des services actifs de la police nationale et de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 3 février 2025 fixant la liste des postes difficiles et très difficiles prévue par le décret n° 2010-1102 du 21 septembre 2010 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et à certains emplois des services actifs de la police nationale et de la préfecture de police (NOR : INTC2503606A),

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 3 février 2025 susvisé est modifié en son annexe A conformément aux dispositions des articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2

1° Dans la partie « Zone Ouest », après la ligne : « Directeur départemental de la police nationale de l'Orne et chef de la circonscription de police nationale d'Alençon » à Alençon (061), la ligne suivante est ajoutée :

«

072	Le Mans	Directeur départemental de la police nationale de la Sarthe et chef de la circonscription de police nationale du Mans	D
-----	---------	---	---

» ;

2° Dans la partie « ILE-DE-FRANCE – GRANDE COURONNE », « Direction interdépartementale de la police nationale de la Seine-et-Marne (DIPN 77) » après la ligne : « Chef du service interdépartemental de la police judiciaire » à Melun (077), la ligne suivante est ajoutée :

«

077	Melun	Chef du service interdépartemental adjoint de la police judiciaire et chef de la division du pilotage opérationnel (DPO)	D
-----	-------	--	---

».

Article 3

1° Dans la partie « Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI), la ligne :

«

092	Issy les Moulineaux	Chef du département des fichiers nationaux de la direction de l'appui à l'investigation	D
-----	---------------------	---	---

»

est remplacée par la ligne suivante :

«

092	Issy les Moulineaux	Chef de département de la gestion de crise et des événements de la direction des applications d'appui au commandement	D
-----	---------------------	---	---

» ;

2° Dans la partie « Zone Ouest », après la ligne : « Directeur interdépartemental de la police nationale de l'Eure-et-Loir et chef de la circonscription de police nationale de Chartres » à Chartres (028), la ligne :

«

028	Dreux	Chef de la circonscription de police nationale	TD
-----	-------	--	----

»

est remplacée par la ligne suivante :

«

028	Dreux	Directeur interdépartemental adjoint de la police nationale de l'Eure-et-Loir et chef de la circonscription de police nationale de Dreux	TD
-----	-------	--	----

».

Article 4

Les lignes suivantes sont supprimées :

«

044	Nantes	1 ^{er} adjoint au chef du service départemental de sécurité publique	D
084	Avignon	Chef du service départemental de sécurité publique	D
077	Villeparisis	Chef adjoint de la circonscription de la police nationale de Villeparisis et chef du service local de sécurité publique	D

».

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juin 2026.

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice de l'encadrement supérieur, des commissaires et des officiers,

D. LALLEMAND